

AVIS DE MISE A DISPOSITION

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA BOUËXIÈRE

Par délibération n°2023-257 du conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté en date du 12 décembre 2023, et rectifiée par délibération n°2024-131 en date du 4 juin 2024, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Bouëxière sera mis à disposition du public du :

20 juin 2024 à 14H00 au 22 juillet 2024 à 17h30
soit durant 33 jours consécutifs.

L'objectif poursuivi par la modification simplifiée n°1 est :

De modifier la liste des destinations et sous-destinations dans le STECAL Aps afin de permettre la réutilisation d'une partie des bâtiments du centre Rey Leroux qui ne sont plus utilisés.

-De rectifier une erreur matérielle dans l'écriture du règlement pour autoriser la reconstruction après sinistre en zone A sous certaines conditions.

Les pièces constituant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU et les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, seront tenus disponibles durant toute la durée de la mise à disposition :

-sur support papier en mairie de La Bouëxière aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit le lundi de 14h à 17h30, le mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, le samedi de 9h à 12h.

-sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté : www.liffre-cormier.fr dans la rubrique « Urbanisme et PLUI-H ».

Le public pourra consigner des observations jusqu'au 22 juillet 2024 à 17h30 :

- Sur le registre d'enquête susmentionné ;
- Par courrier électronique à l'adresse : ms1.labouexiere@liffre-cormier.fr ;
- Par voie postale, à l'adresse suivante : « Mairie de La Bouëxière – Service urbanisme – 5 rue Théophile Rémond – 35340 La Bouëxière » avec la mention MS1.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique seront consignées dans le registre d'enquête susmentionné.

Le dossier mis à disposition et le registre seront tenus à la disposition du public au siège de Liffré-Cormier Communauté, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public et cela pendant un an à compter de la date de clôture de la mise à disposition. Ils seront également consultables sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté à l'adresse suivante : www.liffre-cormier.fr dans la rubrique Urbanisme et PLUi-H.

Enfin, le conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté statuera au terme de la mise à disposition du public pour approuver la modification simplifiée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis et observations émises dans ce cadre.